



Système d'alarme pour piscines enterrées à usage individuel ou collectif

Détectant l'immersion d'un corps dans un bassin

MANUEL D'INSTALLATION ET D'UTILISATION

Le système d'alarme VIGILANCE
répond à la norme NF P 90-307/A1

Attestation APAVE N°300 94 266

À lire attentivement et intégralement avant toute installation et utilisation.
Document à conserver.

NOXHOM SAS
Service Technique
Tel : 01 69 02 88 04

Table des matières

1. Garantie, responsabilité

Nos produits sont garantis contre tout vice de fabrication. Tous nos produits (hors consommables tel que pile, etc..) sont garantis 1 an à compter de la date d'achat. La présente garantie est limitée au remplacement des pièces reconnues défectueuses par la société NOXHOM et qui auront été retournées dans leur emballage d'origine, port payé à la société NOXHOM.

NOXHOM SAS - Service Après Vente
Avenue Dupont-Gravé, 14600 HONFLEUR

Cette garantie ne saurait couvrir tout dommage provoqué par un non respect du mode d'installation et d'emploi. Les détériorations provoquées par les erreurs de branchements, les modifications, les surtensions, les altérations mécaniques, les chutes, les mauvaises utilisations, le manque de soin sont hors garantie.

Le fabricant et ses fournisseurs déclinent toute responsabilité envers vous ou toute tierce personne pour tout dommage, pertes de bénéfices ou toute autre revendication résultant d'une manipulation non conforme ou du non respect des consignes de sécurité. Seul est autorisé le changement des piles et batteries, qui doit se faire en début de saison.

NOXHOM n'assume aucune responsabilité de blessures ou de dégâts matériels résultant de l'utilisation du système d'alarme.

ATTENTION :

- le contenu de ce livret est susceptible de modifications sans avis préalable.
- le contenu de ce livret ne peut être reproduit sans l'autorisation du fabricant

2. Consignes de sécurité

Les piscines comportant un accès à l'eau dont la pente est inférieure à 30% sans rupture ne peuvent pas être équipées d'un système de détection d'immersion seul.

Lisez attentivement le mode d'emploi avant la première utilisation de votre système d'alarme.

Ce système est destiné aux piscines enterrées non closes privatives à usage individuel ou collectif.

Il est préférable de faire appel à un professionnel pour l'installation et l'entretient de votre système d'alarme

- En fonction de l'implantation de la résidence par rapport à la piscine, il sera peut être nécessaire de déporter les signaux de sécurité, d'alerte et de défaillance pour qu'ils soient entendus depuis l'habitation. Une vérification s'impose en cours d'installation. Des sirènes supplémentaires peuvent être fournies en option.

- L'installateur devra vérifier que l'alarme est audible depuis le lieu d'habitation principal.

- Ce système d'alarme ne se substitue pas au bon sens, ni à la responsabilité individuelle. Il n'a pas pour but non plus de se substituer à la vigilance des parents et/ou des adultes responsables, qui demeure le facteur essentiel pour la protection des enfants de moins de 5 ans.

- Cette alarme est un dispositif de protection qui signale un danger (ou risque de danger). L'intervention rapide en moins de 3 minutes d'un adulte responsable est obligatoire lorsque le signal d'alerte retentit.

- L'utilisateur qui désactive le système doit être conscient que la surveillance humaine doit prendre le relais. La plus grande vigilance des adultes responsables est nécessaire entre la fin de la baignade et la réactivation du système d'alarme.

- Il est impératif de réagir lorsque le signal de défaillance retentit.

- La plus grande vigilance du parent ou de l'adulte responsable est nécessaire entre la fin de la baignade et la réactivation du système d'alarme.

- Supprimer la nage à contre courant à la fin de la baignade pour permettre la réactivation du système d'alarme. En aucun cas votre revendeur ou le fabricant de ce système d'alarme ne pourront être tenus responsables de la chute ou de la noyade d'un enfant, d'une personne dépendante, de tout adulte ou d'un animal. L'installation du système d'alarme ne doit en aucun cas diminuer votre vigilance ou remplacer une surveillance active de la piscine et de ses abords.

- Ce système d'alarme, comme tout autre appareil ou équipement de sécurité, est un outil complémentaire devant être utile en cas d'absence momentanée de surveillance.

- En cas de déclenchement de la sirène ne jamais s'approcher trop près de la sirène. En effet, une exposition prolongée à un niveau sonore excessif peut provoquer une diminution de l'acuité auditive.

- Les appareils à émission radio qui utilisent la bande 434 MHz (exemple du casque sans fil) ne perturberont pas la transmission et ne déclencheront pas l'alarme, cependant ils peuvent réduire la portée du système.

- Garder la télécommande en dehors de la portée des enfants, à une hauteur minimale de 1.60m.

3. Description du système VIGILANCE

Le système d'alarme immergé VIGILANCE™ est un système de sonar passif qui détecte les ondes à l'intérieur du bassin. En appuyant sur les boutons de la centrale ou de la télécommande, les détections de l'alarme se désactivent temporairement pour permettre la baignade. La désactivation est toutefois sécurisée.





La centrale est munie d'une sirène intégrée (2) qui se déclenche en cas de chute dans le bassin. Vous pouvez l'arrêter en appuyant sur l'un des deux boutons Rouge ou Vert (3 ou 4) ou en appuyant sur l'un des boutons de la télécommande (1 ou 2). Les boutons Rouge (3) et Vert (4) permettent l'activation / désactivation temporaire et le test du système. Des voyants rouge, vert et bleu indiquent l'état de la centrale (centrale activée ou désactivée, mode test, signal absence secteur, chute dans l'eau....etc..). Les trois points de fixation permettent un montage sécurisé de la centrale pour garantir un bon positionnement.

Les capteurs permettent de détecter la chute dans l'eau. Ils doivent être connectés à la centrale par le câble de liaison (1). Chaque détection du capteur est signalée par l'allumage en rouge du voyant (2).

Les boutons (1) et (2) **de la télécommande** permettent l'activation / désactivation temporaire du système. Le voyant (5) s'allume lors d'un appui sur l'un des boutons.

4. Installation

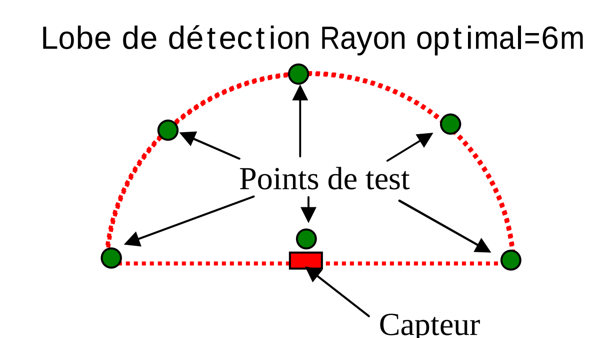
Pour leur protection tous les câbles devront être passés dans des fourreaux.

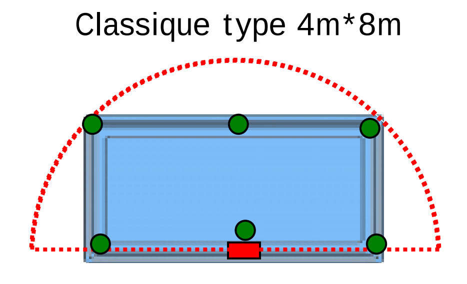
4.1 Exemples d'implantation des capteurs suivant le type de piscine

4.1.1 Mode détection simple

Dans ce mode il suffit qu'au moins 1 des capteurs installés détectent une chute dans le bassin pour déclencher l'alarme. Il est possible d'installer de un à quatre capteurs suivant la taille et la forme de votre bassin.

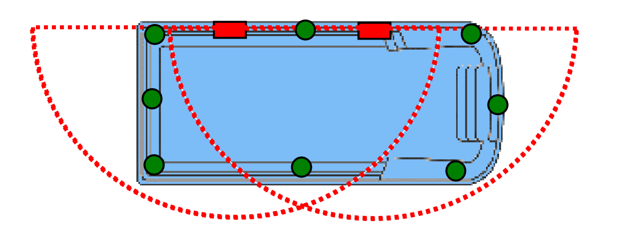
Voici des exemples d'implantations suivant le type de bassin, ainsi que les positions de test qu'il faudra exécuter au minimum.





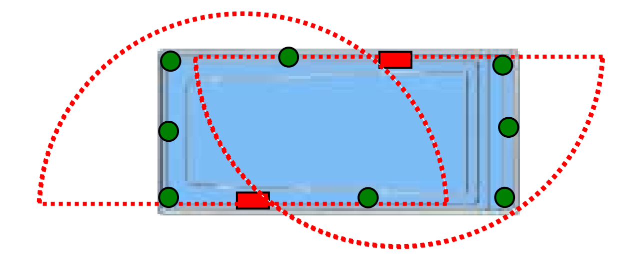
Pose d'un capteur sur un des bords.

« Classique » supérieure à 4m*8m



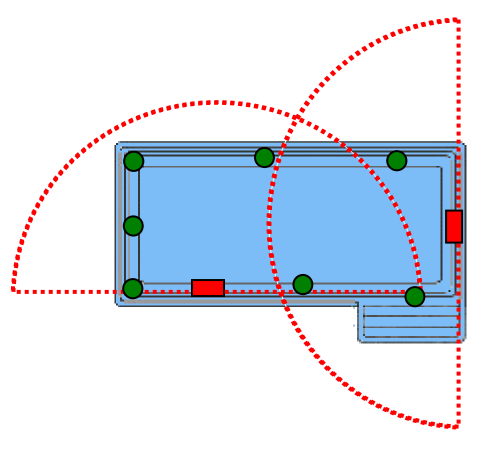
Pose de 2 capteurs sur le même bord

« Classique » supérieure à 4m*8m

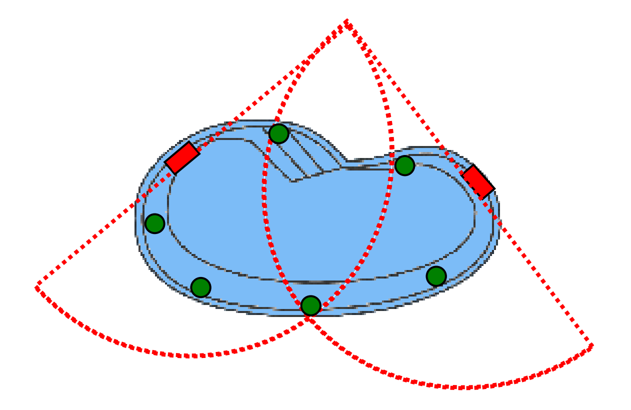


Pose de 2 capteurs sur les bords opposés en quinconce.

Forme de piscine non rectangulaire



Pose de 2 capteurs de façon à couvrir toute la piscine.

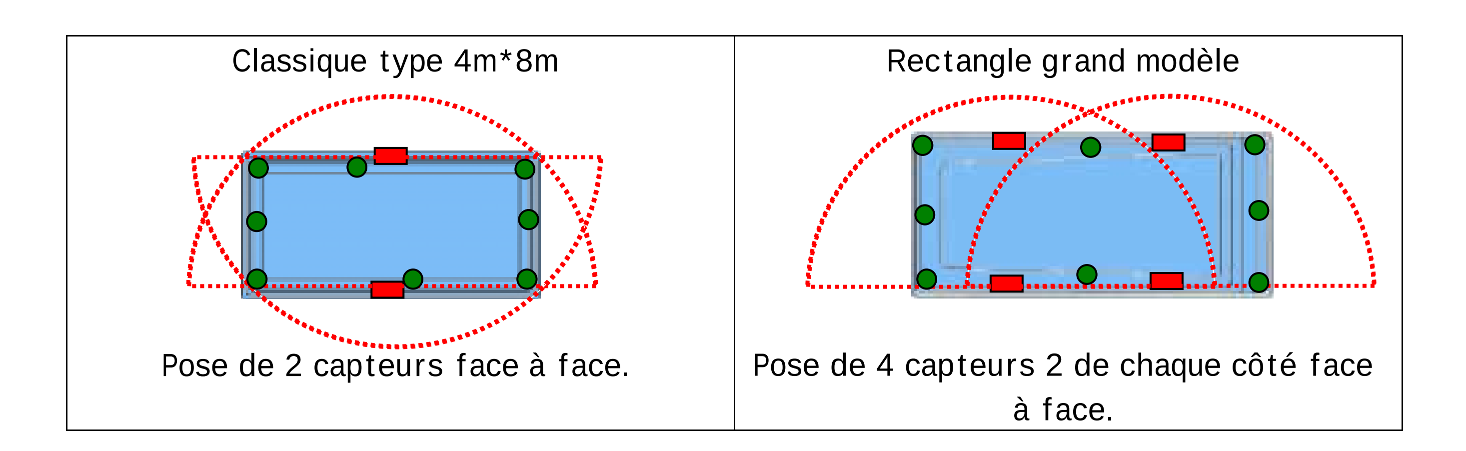


Pose de 2 capteurs de façon à couvrir toute la piscine.

4.1.2 Mode détection confirmée

Ce mode de détection est conseillé pour les bassins disposant de robot de nettoyage puissant et permet d'éviter la pose des barrières anti-robot.
Dans ce mode il faut que 2 des capteurs installés dans le bassin détectent la chute dans un délai maximum de 15s pour déclencher l'alarme. Il est possible d'installer de 2 à quatre 4 capteurs suivant la taille et la forme de votre bassin.

Voici des exemples d'implantations suivant le type de bassin, ainsi que les positions de test qu'il faudra exécuter au minimum.



Classique type 4m*8m	Rectangle grand modèle
Pose de 2 capteurs face à face.	Pose de 4 capteurs 2 de chaque côté face à face.

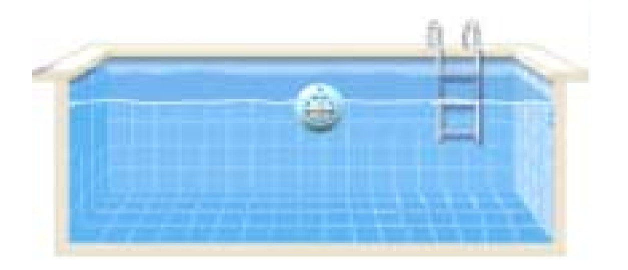
4.2 Positionnement et Fixation des capteurs

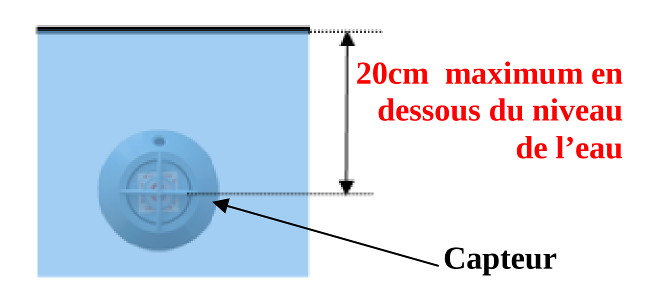
Avant de fixer à demeure les capteurs, réaliser tous les essais de chute comme préconisés au chapitre 4.1 en suivant la procédure décrite au chapitre 6.1.

- Pour ce faire fixer votre capteur sur une planchette par exemple, positionnez le à 20cm sous l'eau et réalisez vos essais. Si les essais sont concluants fixez le capteur.
- Si à 20cm la sensibilité du capteur n'est pas suffisante remontez le petit à petit, de façon à trouver la bonne position, tout en restant en dessous des 15cm sous le niveau de l'eau.

Le positionnement dans la piscine doit se faire en s'inspirant des exemples vus au paragraphe précédent. Il faut par principe disposer les capteurs de façon à couvrir la totalité de la piscine quel que soit sa forme.

Les capteurs doivent être positionnés entre 15cm et 20cm en dessous du niveau normal de l'eau, trop profond leur sensibilité sera réduite, plus haut ils seront plus susceptible aux éléments extérieurs. Ils sont fixés par collage à l'aide de la colle spéciale silicone jointe au KIT, ou par vis éventuellement, selon la nature du revêtement.





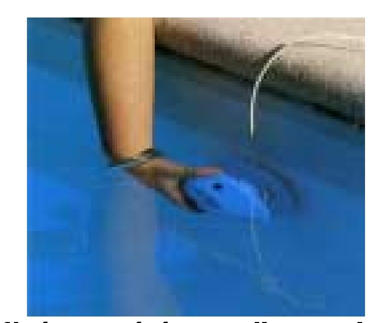
Méthode de fixation en utilisant la colle :

Le collage peut se faire sous l'eau, il faut déposer de la colle sur le socle inférieur support du capteur. Le positionner correctement à l'emplacement choisi, bien presser de façon à obtenir une bonne adhérence.

Il est nécessaire d'attendre 24h de prise de la colle avant de réaliser le montage définitif du capteur.

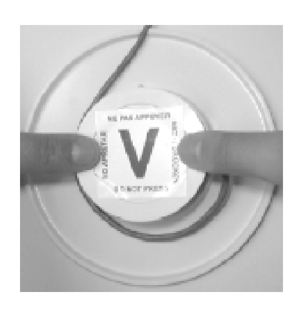
<u>ATTENTION :</u> **Veillez au niveau de l'eau de votre piscine, si le niveau de l'eau baisse trop votre capteur deviendra plus sensible, toujours fonctionnel mais plus sensible au vent.**







Le câble devra être parfaitement fixé, percé éventuellement la margelle et utilisé des fourreaux pour passer les câbles. Si le câble doit être rallongé, souder et isoler les brins à l'aide de gaine thermo.

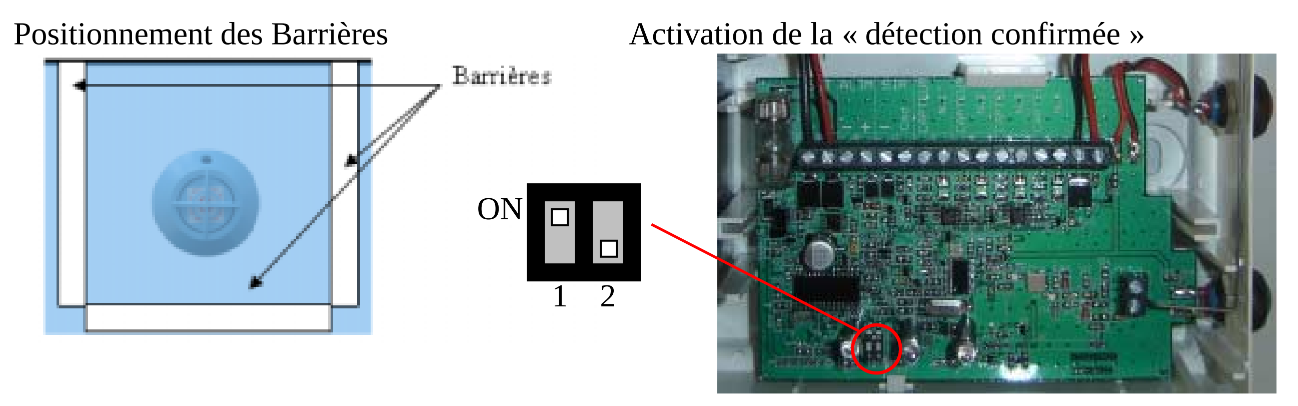


- Lors du montage du capteur dans le socle veillez à ne pas exercer de pression sur le centre du capteur de façon à ne pas le détériorer définitivement.

- Il sera préférable de réaliser un tour autour du capteur avec le câble de façon à pouvoir sortir de l'eau le capteur sans devoir baisser le niveau de la piscine.

4.3 Positionnement de la barrière robot si nécessaire

Si vous possédez un robot à chenillettes montant aux parois pour nettoyer la ligne d'eau vous devez impérativement installer par collage la barrière anti-robot ou installer une solution à deux capteurs en mode « détection confirmée ».



Dans le cadre de la « détection confirmée », il faudra ajouter un ou deux capteurs sur les bords opposées de votre piscine, les connecter sur la centrale et basculer le micro contact n°1 sur **ON**.

4.4 Positionnement de la centrale

Fixez la centrale à l'abri des intempéries et du soleil pour éviter un vieillissement prématuré.

Positionnez-la à bonne distance de toute « source d'eau » potentielle sous pression (Pompe de refoulement, de filtrage ou de nage à contre courant).

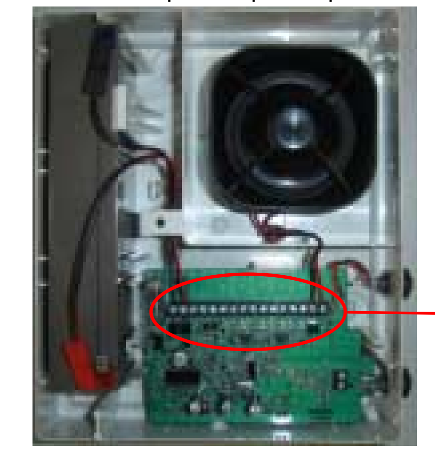
Une installation incorrecte peut provoquer une dégradation des performances du système, et représenter un danger pour la sécurité de vos enfants.

Fixez la centrale près du bassin sur un support (mur, panneau, etc.) à une hauteur minimale de 1,60m, de telle sorte qu'un enfant ne puisse pas désactiver le système. Ne jamais percer les trous de fixation directement à travers le boîtier. Ne pas toucher la carte électronique et son antenne, lors de la fixation. Passer les câbles de connexion par le trou qui se trouve à l'arrière du boîtier pour le branchement de la centrale. Les câbles devront être fixés tous ensemble à l'aide d'un collier rislan sur la pate centrale du fond de boitier.

4.5 Branchements

4.5.1 Branchement des capteurs

- Les capteurs ne sont pas polarisés, vous pouvez les connecter sans tenir compte de la couleur des deux fils. Connectez le ou les capteurs immergés sur le bornier de la centrale (Voir ci-dessous), vous pouvez brancher n'importe quel capteur sur n'importe quelle entrée Capteur.



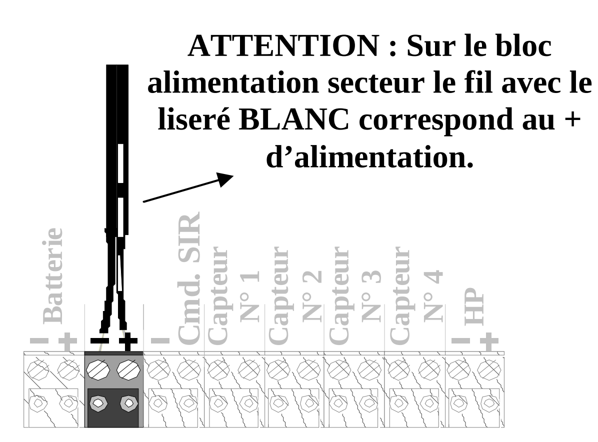
Batterie – +
Bloc Chargeur – +
– Cmd. SIR
Capteur N° 1
Capteur N° 2
Capteur N° 3
Capteur N° 4
HP – +

Il est possible de connecter jusqu'à 4 capteurs immergés. Il n'y a pas de sens de polarité pour la connexion de ces derniers.

4.5.2 Branchement de l'adaptateur secteur

- L'adaptateur secteur devra être connecté au réseau d'alimentation 220Volt conforme à la réglementation locale en vigueur au plus proche de la centrale.
- Il sera branché dans la maison ou dans un local « étanche »

- Les capteurs ne sont pas polarisés, vous pouvez les connecter sans tenir compte de la couleur des deux fils. Connecter le ou les capteurs immergés sur le bornier de la centrale (Voir ci-contre).



IMPORTANT : En cas de défaillance de l'adaptateur secteur fourni, veuillez contacter le service après vente pour le remplacement.

4.5.3 Branchement de la sirène déportée

- La sirène déportée devra être connectée sur le bornier repéré - et celui repéré Cmd. SIR (+) et installée proche du lieu de vie habituel de façon à pouvoir entendre l'alarme en cas de déclenchement du système.
- Utiliser du câble de type standard multibrin section minimum 0.22 de préférence avec écran de protection ayant une tension de service suffisante (300v) (Type 24AWG).

En cas de doute il est préférable de passer le câble dans un fourreau séparé.

4.6 Mise sous tension du système

Une fois les capteurs connectés, **brancher en premier la batterie** du produit puis brancher le bloc alimentation sur le secteur. La centrale s'initialise en émettant un bip. **Lors de la mise sous tension le système d'alarme recherche automatiquement le nombre de capteurs installés.**

A la mise sous tension le système est hors surveillance pendant 30min avant de s'activer automatiquement. Il peut être activé par anticipation suivant la procédure de mise en service standard.

4.7 Caractéristiques techniques:

Alimentation centrale	14 Volts par bloc chargeur spécifique
Alimentation capteur	12 à 14 Volts
Alarme Sonore	> 105 Db à 1m
Autonomie de la batterie rechargeable de la centrale	> 6 heures
Autonomie des piles de la télécommande	3 ans
Fréquence de transmission radio	433.92 MHz
Température de fonctionnement	-25 à +70°C

Le système VIGILANCE™ est conforme à la directive Européenne sur les équipements radio-fréquence R&TTE 1999/5/CE et à la norme française sur les alarmes de piscine NF P 90-307/A1.

5. Utilisation

Nous vous rappelons que le système VIGILANCE est une aide à la surveillance. Il ne dispense en aucun cas de la présence et de la vigilance d'un adulte responsable.

***Attention* : En cas de vent fort au delà des limites définies par la norme, prenez toutes les mesures de sécurité nécessaires et contrôler l'accès a votre bassin.**

5.1 Activation du système d'alarme

Le système peut être activé par le bouton de la centrale ou par la télécommande:

- **Par la centrale** : appuyer sur le bouton Rouge. Le voyant Bleu s'allume FIXE, indiquant que les capteurs sont actifs.

- **Par la télécommande** : appuyer sur le bouton (2). La centrale émet une mélodie sonore, le voyant Bleu s'allume FIXE, indiquant que les capteurs sont actifs.

5.2 Désactivation temporaire du système d'alarme

La désactivation est sécurisée pour prévenir le risque de désactivation par les enfants, ou par une action non intentionnelle. Le système peut être désactivé par les boutons de la centrale ou par la télécommande : **Toute personne responsable qui désactive le système se doit de surveiller le bassin et d'attendre la réactivation automatique ou de réactiver manuellement la surveillance à la fin de la baignade.**

- **Par la centrale** : maintenez un appui sur le bouton Rouge de la centrale pendant au moins 4s (celle ci émet un bip), relâcher le bouton et appuyer sur le bouton Vert. La deuxième action doit être faite en moins de 10s. Le voyant Bleu s'éteint, ce qui indique que le ou les capteurs sont désactivés.
- **Par la télécommande** : appuyez trois fois sur le bouton (1). La centrale émet un bip et appuyer sur le bouton (2). La centrale émet deux BIP sonore, le voyant Bleu s'éteint, ce que indique que les capteurs sont désactivés.

Le système est désactivé pendant une durée de 5 min cf. chapitre 6.3.

5.3 Inhibition et Réactivation automatique du système

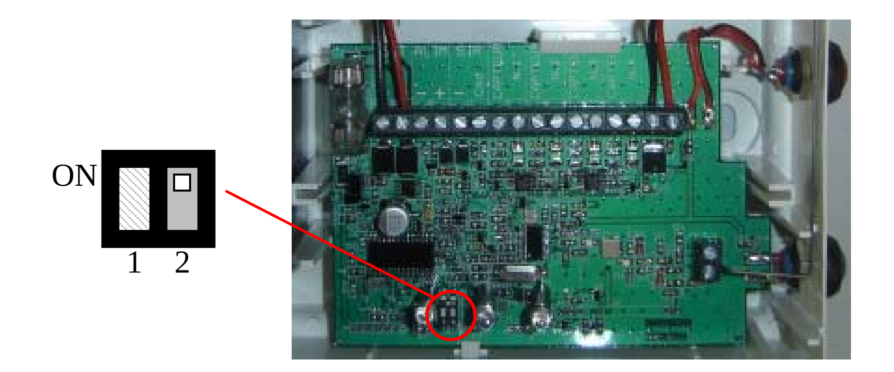
5.3.1 Lors de l'arrêt du système

Lorsque le système est désactivé par les boutons de la centrale ou par la télécommande, **une temporisation de remise en service automatique de 5 minutes** est activée.

- Cette temporisation est augmentée par pas de 2 minutes au-delà des 5 minutes, si les capteurs détectent des mouvements dans l'eau. **Lorsque qu'aucun mouvement n'est détecté, après cette période initiale de 5 minutes, le système se réactive automatiquement.**

- La dernière minute avant la remise en service automatique est signalée par une série de BIP, si pendant cette minute un appui est effectué sur le bouton VERT de la centrale ou sur le bouton n°2 de la télécommande une temporisation de 5 minutes est relancée.

- Il est possible de limiter la puissance sonore du BIP de réactivation automatique. Pour ce faire vous devez basculer vers le haut sur la position **ON** le petit commutateur **n° 2** présent sur la carte (cf. ci-dessous).



5.3.2 Suite à une détection de chute

Lors d'une chute dans le bassin la sirène intégrée de la centrale déclenche et une temporisation d'inhibition de détection est activée. Cette temporisation est de deux minutes, elle est augmentée par pas de 2 minutes si les capteurs détectent toujours des mouvements dans l'eau.

5.4 Arrêt de la sirène en cas de déclenchement

L'alarme sonore se déclenche lors d'une chute dans le bassin. L'arrêt de la sirène peut être fait en appuyant sur n'importe quel bouton de la centrale ou de la télécommande.

6. Test et diagnostic du système

Le système VIGILANCE™ est équipé d'un certain nombre de fonctions de diagnostic automatique pour vous alerter en cas de disfonctionnement d'un ou des éléments du système d'alarme. Après installation, procéder à un essai de déclenchement complet. L'utilisateur doit tester régulièrement le système VIGILANCE™ selon la procédure de test ci dessous.

6.1 Procédure de test

L'activation du mode test est sécurisée pour prévenir le risque d'activation par les enfants, ou par une action non intentionnelle. L'activation du mode test est faite par les boutons de la centrale uniquement. Maintenez un appui sur le bouton Rouge de la centrale pendant une durée supérieure à 10s (un premier bip est émis par la centrale après 4s et un suivant au bout de 10s) et appuyer ensuite sur le bouton Vert.

Les trois voyants Rouge, Bleu et Vert se mettent à clignoter rapidement pour une durée de 2 minutes maximum, le système est en mode test. Il est possible de sortir de ce mode en appuyant sur le bouton Rouge de la centrale.

6.1.1 Pré-test des capteurs immergés

Créer une turbulence devant le premier capteur :

- Le voyant rouge du capteur doit s'allumer
- La centrale doit émettre un signal sonore

ATTENTION : La détection des capteurs est alors désactivée pour 15 secondes.

6.1.2 Test des capteurs immergés

Remplir d'eau le jerrican de 10 litres, jusqu'à ce qu'il pèse **entre 6 et 8Kg MAXI.** Attacher une corde à sa poignée; elle permettra de ressortir le bidon de la piscine.

Pour obtenir un fonctionnement optimal de votre appareil, nous vous conseillons d'effectuer l'ensemble des tests sur un bassin calme avec un niveau d'eau idéal et la filtration en marche.

6.1.2.1 Test de stabilité du système

Activer la filtration du bassin et mettre le système en surveillance (cf. 6.1), **attendre une dizaine de minutes** pour vérifier le non déclenchement du système.

Mettre en service le robot, attendre une dizaine de minutes pour vérifier le non déclenchement du système.
ATTENTION : Certains robots de nettoyage du type robot plongeur (robot qui sort et qui rentre dans l'eau en provoquant un évènement assimilable ou identique à la chute d'un enfant) sont incompatibles avec les systèmes de détection d'immersion.

6.1.2.1 Test de chute

Système en surveillance (cf. 6.1), faites plusieurs essais autour de votre piscine en laissant tomber le jerrican que vous avez préparé du bord de la margelle. Il faut attendre que l'eau soit stabilisée entre chaque essai de chute

L'alarme doit retentir 12 secondes maximum après la chute.

6.1.3 Test des composants radios

Pour la télécommande, appuyez sur n'importe quel bouton.

- La centrale doit émettre un signal sonore

6.1.4 Test audible de la sirène

Après l'installation du système VIGILANCE™, déclencher la sirène. En fonction de l'implantation de la résidence par rapport à la piscine, il sera peut être nécessaire de déporter les signaux de sécurité, d'alerte et de défaillance pour qu'ils soient entendus depuis l'habitation / lieu d'hébergement. Une vérification s'impose après d'installation. Une sirène supplémentaire peut être fournie en option.

6.2 Signaux de défaillance

6.2.1 Généralités

En cas de défaut fonctionnel du système, l'affichage visuel du défaut devient prioritaire sur l'état fonctionnel du système. Seul le déclenchement de l'alarme devient prioritaire s'il apparaît au même moment. Le défaut s'il est toujours présent après le déclenchement sera réaffiché.

6.2.2 Défaillance d'un capteur immergé

En cas de défaut fonctionnel d'un capteur immergé, le voyant rouge et le voyant vert de la centrale clignote rapidement, un BIP est émis toute les 30 secondes.

Attention : *Sur une installation ne disposant que d'un capteur, la défaillance de ce dernier rend le système non fonctionnel.*

6.2.3 Défaillance alimentation

6.2.3.1 Indication absence du secteur

En cas de coupure secteur, le voyant rouge clignote. Le voyant le voyant vert reste allumé. Au bout de 5 minutes un bip est émis toutes les 30 secondes.

<u>Attention</u> **:** *En cas de coupure secteur le système est alimenté par la batterie rechargeable. Si la coupure secteur dure plus de 6 heures, le système n'est plus opérationnel.*

6.2.3.2 Indication défaut batterie de la centrale

En cas de défaut de la batterie le voyant rouge clignote lentement, le voyant vert reste éteint et un bip est émis toutes les 30 secondes.

7. Ajout d'éléments supplémentaires

7.1 Ajout d'un capteur immergé

Pour ajouter un capteur au système, il faut :

- Ouvrir le boîtier de la centrale
- Débrancher le bloc d'alimentation
- Déconnecter la batterie
- Brancher le nouveau capteur
- Refaire une procédure de mise en service et un test des capteurs.

7.2 Ajout d'un élément radio

Pour ajouter un élément radio au système, il faut rentrer en mode apprentissage radio sur la centrale par la procédure suivante. Entrer en mode test, pour cela appuyer sur le bouton rouge plus de 10 secondes (Attendre le deuxième BIP), puis appuyer sur le bouton vert. Une fois en mode test, appuyer 3 secondes sur le bouton vert.

Voyant Rouge et Vert s'allument alternativement

Vous devez réaliser une émission radio avec l'élément à rajouter (Bouton pour la télécommande…).

Voyant Bleu s'allume brièvement.

- **L'ajout est enregistré.**

8. Entretien

Il est conseillé de tester tout les mois le bon fonctionnement du système VIGILANCE™, et de consigner vos tests à la fin de ce document.

Ne pas laver la centrale à grande eau ou au jet d'eau. Utilisez une éponge légèrement humide pour nettoyer le boîtier. Une étiquette d'entretien se trouve à l'intérieur de la centrale et vous permet d'indiquer les dates des interventions ou autres réparations.

En charge permanente la batterie doit être remplacée obligatoirement tous les 3 ans, contacter votre installateur qui pourra vous fournir une batterie de rechange adaptée à votre système.

8.1 Changement des piles de la télécommande

Les piles de la télécommande ont une durée de vie d'environ 3 ans. En cas d'indication «pile faible télécommande» procédez au changement des deux piles (type CR1220) comme suit :

- Ouvrez la télécommande avec un tournevis cruciforme.
- Retirez les piles bouton de leur support et les remplacer par des piles neuves du même type (la borne + de la pile apparente).
- Refermer le boîtier et testez la télécommande (voir paragraphe installation). ***Attention*** *: pendant le remplacement des piles, ne pas toucher le circuit imprimé. Toute détérioration du circuit imprimé n'est pas garantie par NOXHOM.*

9. Hivernage

9.1 Système Actif

Votre système VIGILANCE™, peut rester fonctionnel durant l'hivernage de votre piscine. Il est nécessaire de surveiller le niveau de l'eau pour que votre capteur reste immergé.

Veillez prendre toutes les dispositions nécessaires pour éviter le gel de votre bassin et éviter la prise de votre capteur dans la glace.

Seule une prise au gel de votre capteur peut rendre votre système non fonctionnel et créer des déclenchements intempestifs.

9.2 Système Désactivé

Vous pouvez désactiver complètement votre système VIGILANCE™ pour l'hivernage de votre piscine. Dans le cas ou le niveau de l'eau est abaissée durant cette période, veiller à mettre complètement les capteurs immergés hors d'eau pour évité toute détérioration par prise au gel de ces derniers.

ATTENTION : Votre bassin devra alors être sécurisé par un autre moyen conforme à la réglementation (Ex : Bâche homologuée).

9.2.1 Procédure de mise en hivernage

- Tenir appuyés les boutons Rouge et Vert de la centrale et appuyer une foi sur le bouton 3 de la télécommande.
  - **Les voyants de la centrale s'éteignent** puis relâcher les boutons Rouge et Vert

9.2.2 Procédure de remise en route après hivernage

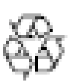
- Tenir appuyés les boutons Rouge et Vert de la centrale et appuyer une foi sur le bouton 3 de la télécommande, puis relâcher les boutons Rouge et Vert.
  - **Les voyants de la centrale reprennent le cycle normal d'affichage**

10. Protection de l’environnement

Veillez à respecter la réglementation locale relative à l’élimination des matériaux d’emballage, des batteries épuisées et des anciens produits électroniques, et encouragez leur recyclage.
Certain symboles standard sont imprimés sur la batterie et l’emballage pour la promotion du recyclage et de l’élimination correcte des déchets.



Une poubelle barrée signifie que la batterie ne doit pas être éliminée avec les déchets domestiques.



Le ruban de Möbius signifie que le matériel d’emballage étiqueté est recyclable.



Le triangle fléché indique que les matériaux sont recyclables et identifie également le matériau plastique utilisé.

11. Interprétation des signaux visuels et sonores du système

Détection Active

Le voyant BLEU vous permet de savoir d’un coup d’oeil si la détection est active ou non.

- **Voyant Bleu FIXE =>** Détection active.
- **Voyant Bleu CLIGNOTANT =>** Détection active, avec mémorisation d’une détection de chute en votre absence (L’appui sur un bouton de la centrale efface cette mémorisation).

Système fonctionnel

Voyant rouge	Voyant vert	Signal sonore	Etat du système
Allumé	Allumé	Aucun	Système d’alarme activé
Allumé	Clignotement lent	Aucun	Système d’alarme désactivé temporairement
Allumé	Clignotement rapide	Sirène déclenchée	Détection de chute dans le bassin
Allumé	Clignotement lent	Bip progressif	Réactivation du système imminente
Eteint	Eteint	Aucun	Système débranché
1 Flash toutes les 8s	Eteint	Aucun	Système désactivé pour Hivernage

Système en défaillance

Voyant rouge	Voyant vert	Signal sonore	Etat du système
Clignotement lent	Allumé	Aucun	Absence du secteur depuis moins de 5 min
Clignotement lent	Allumé	BIP toutes les 35s	Absence du secteur depuis plus de 5 min
Clignotement lent	Eteinte	BIP toutes les 35s	Défaut batterie
Clignotement rapide	Clignotement rapide	BIP toutes les 35s	Défaut d’un capteur immergé

Remédier aux défaillances éventuelles

- Signalisation d'absence secteur :

  En cas de défaut localisé à votre centrale vérifier vos disjoncteurs, vérifier la présence du 220Volt au point d'alimentation de votre système, si le défaut persiste contacter votre installateur.

- Signalisation de défaut capteur :

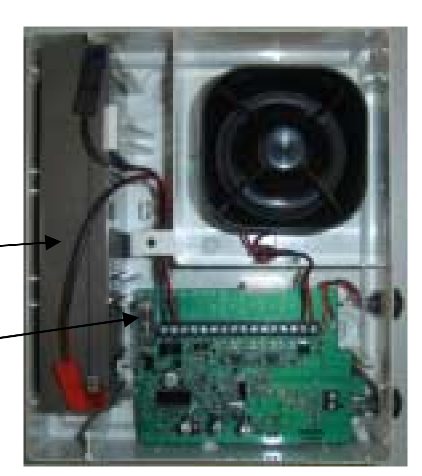
  Votre bassin n'est plus sous surveillance ! Le ou un des capteurs installés dans votre bassin ne fonctionne plus, prenez toute les précautions nécessaires pour surveiller votre bassin et contacter très rapidement votre installateur.

- Signalisation de défaut batterie :

  Dans le cas d'une coupure secteur votre bassin pourrait ne pas être protégé.

  - La batterie de secours interne du produit présente un défaut, contacter rapidement votre installateur.

  - Le fusible de protection de la batterie est coupé, le remplacer. (Fusible 5*20 4 Ampères temporisé)



12. Informations complémentaires

12.1 Informations légales

C'est pour pallier le nombre croissant d'accidents et de noyades en piscines privées à usage individuel et collectif, que la loi N° 2003-9 et son décret d'application N° 2003-1389 ont été votés.

Ces textes fixent les dispositions suivantes :

À compter du 1er janvier 2004, toute nouvelle piscine enterrée non close privative à usage individuel et collectif doit être pourvue d'un dispositif de sécurité normalisé.

À compter de cette date, le constructeur ou l'installateur d'une telle piscine doit fournir au maître d'ouvrage une note technique indiquant le dispositif retenu.

Les propriétaires de piscines enterrées non closes privatives ou à usage collectif installées avant le 1er janvier 2004 doivent avoir équipé au 1er janvier 2006 leur piscine d'un dispositif de sécurité normalisé.

En cas de location saisonnière de l'habitation, un dispositif de sécurité normalisé doit être installé avant le 1er mai 2004 (amendement).

Il est essentiel d'insister sur l'importance de la surveillance active des parents.

12.2 Conseils généraux de sécurité

La sécurité de vos enfants ne dépend que de vous !
Le risque est maximum lorsque les enfants ont moins de cinq ans.

L'accident n'arrive pas qu'aux autres ! Soyez prêt à y faire face !

Surveillez et agissez !

- La surveillance des enfants doit être constante et rapprochée.
- Désignez un seul adulte responsable de la sécurité.
- Renforcez la surveillance lorsqu'il y a plusieurs usagers dans la piscine.
- Apprenez à nager aux enfants le plus tôt possible.
- Mouillez nuque, bras et jambes avant d'entrer dans l'eau.
- Apprenez les gestes qui sauvent, surtout ceux spécifiques aux enfants.
- Interdisez le plongeon ou les sauts en présence de jeunes enfants.
- Interdisez la course et les jeux vifs aux abords de la piscine.
- N'autorisez pas l'accès à la piscine sans gilet ou brassière à un enfant ne maîtrisant pas la nage ou non accompagné dans l'eau.
- Ne laissez pas de jouets à proximité et dans le bassin non surveillé.
- Maintenez en permanence une eau limpide et saine.
- Certains systèmes de nage à contre courant ne permettent pas la réactivation automatique du système de détection d'immersion
- Certains robots de nettoyage de type robots plongeurs sont incompatibles avec les systèmes de détection d'immersion.
- Stockez les produits de traitement d'eau hors de portée des enfants.
- Afin d'empêcher l'accès au bassin aux enfants de moins de cinq ans lors du déclenchement du signal de défaillance, prenez toutes les mesures de sécurité nécessaires.
- Seul est autorisé le changement de piles et batteries, qui doit se faire en début de saison.
- La surveillance du bassin et de ses abords doit être constante et rapprochée.
- Un téléphone accessible près du bassin pour ne pas laisser vos enfants sans surveillance quand vous téléphonez.
- Les performances telles que définies par la norme NF P90-307 :2004 et sont amendement A1 de juillet 2005 ne sont pas garanties au-delà de niveaux de vent supérieur à ceux spécifiés dans la présente norme.

PREVOYEZ :

- Un téléphone accessible près du bassin pour ne pas laisser vos enfants sans surveillance quand vous téléphonez.
- Une bouée et une perche à proximité du bassin.
- Mémoriser et afficher près de la piscine les numéros de premiers secours.

Pompiers : (pour la France) :	**18**
SAMU : (pour la France) :	**15**
N° Européen d'urgence :	**112**
Centre antipoison :	

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT :

- en aucun cas s'affoler.
- sortez l'enfant de l'eau le plus rapidement possible.
- appelez immédiatement du secours et suivez les conseils qui vous seront donnés.
- remplacez les habits mouillés par des couvertures chaudes.

La gravité des noyades tient au délai de la découverte, parfois plus long qu'on ne le pense, et à l'affolement initial fréquent qui empêche l'entourage de débuter aussitôt les gestes de secours.

L'étiquette contenant le pictogramme soulignant le devoir des adultes de surveiller les jeunes enfants et signalant la surveillance électronique doit rester colée sur la centrale aux abords du bassin.




NOXHOM SAS
ZAC de l'Orme Pomponne - 50-52 rue Paul Langevin - 91130 RIS ORANGIS France
Tél. : +33 1 69 02 88 00 - Fax : +33 1 69 02 88 10 - Email : noxhom@noxhom.fr
Web : www.noxhom.fr

INSTALLATION – ENTRETIENS - TESTS MENSUELS

Afin de contrôler le bon fonctionnement de votre système VIGILANCE™, il est impératif de procéder mensuellement aux tests du chapitre 6 et de les consigner dans le tableau suivant.

En cas de dysfonctionnement, avertissez sans délai votre revendeur.

Nombre de capteur installé...................................Type de détection : Simple ☐ Confirmée ☐

Niveau sonore de la sirène audible depuis le lieu d'habitation : OUI ☐ NON ☐

Coordonnées installateur..

Nom du propriétaire...

Date d'achat et d'installation...

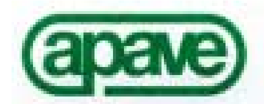
Dessin du bassin de la position des capteurs et des tests de chutes effectués

Symbolise la position du ou des capteurs

Symbolise l'endroit où les essais de chutes ont été effectués

Tests réalisés le......................OUI NON Réussis OUI NON Motifs: Hivernage Autre	Tests réalisés le......................OUI NON Réussis OUI NON Motifs: Hivernage Autre ....
Tests réalisés le......................OUI NON Réussis OUI NON Motifs: Hivernage Autre	Tests réalisés le......................OUI NON Réussis OUI NON Motifs: Hivernage Autre ....

Tests réalisés le......................OUI NON Réussis OUI NON Motifs: Hivernage Autre	Tests réalisés le......................OUI NON Réussis OUI NON Motifs: Hivernage Autre ....
Tests réalisés le......................OUI NON Réussis OUI NON Motifs: Hivernage Autre	Tests réalisés le......................OUI NON Réussis OUI NON Motifs: Hivernage Autre ....
Tests réalisés le......................OUI NON Réussis OUI NON Motifs: Hivernage Autre	Tests réalisés le......................OUI NON Réussis OUI NON Motifs: Hivernage Autre ....
Tests réalisés le......................OUI NON Réussis OUI NON Motifs: Hivernage Autre	Tests réalisés le......................OUI NON Réussis OUI NON Motifs: Hivernage Autre ....
Tests réalisés le......................OUI NON Réussis OUI NON Motifs: Hivernage Autre	Tests réalisés le......................OUI NON Réussis OUI NON Motifs: Hivernage Autre ....
Tests réalisés le......................OUI NON Réussis OUI NON Motifs: Hivernage Autre	Tests réalisés le......................OUI NON Réussis OUI NON Motifs: Hivernage Autre ....
Tests réalisés le......................OUI NON Réussis OUI NON Motifs: Hivernage Autre	Tests réalisés le......................OUI NON Réussis OUI NON Motifs: Hivernage Autre ....
Tests réalisés le......................OUI NON Réussis OUI NON Motifs: Hivernage Autre	Tests réalisés le......................OUI NON Réussis OUI NON Motifs: Hivernage Autre ....
Tests réalisés le......................OUI NON Réussis OUI NON Motifs: Hivernage Autre	Tests réalisés le......................OUI NON Réussis OUI NON Motifs: Hivernage Autre ....



DIVISION LABORATOIRE DE LYON
Organisme accrédité par le COFRAC sous le n° 1-1461
Essais Sur Produits
177, route de Sain-Bel
69160 TASSIN LA DEMI-LUNE

DOCUMENT DE SYNTHESE
EVALUATION DE CONFORMITE DE PRODUIT

1. PORTEE DE CE DOCUMENT

Le présent document constitue la synthèse du rapport APAVE n° 2433177 de mars 2006, contrat 30094266, qui donne le détail des résultats des contrôles et essais réalisés sur le produit.

2. PRODUIT CONCERNE CARACTERISTIQUES SPECIFIEES

• Dénomination :	VIGILANCE		
• Désignation :	Centrale VIGI	• Tension :	14V+adaptateur 100-240V
• Marque:	NOXHOM	• puissance/courant :	100mA
• Type :	LCT 13712-OR-49-05-V01	• fréquence :	dc (sortie 14V)
• Numéro de série :	/	• Indice de protection :	Ipx4

3. OBJECTIF DE LA MISSION (la portée est décrite dans notre rapport)

Évaluation de la conformité du produit et de son dossier technique aux documents suivants :

⇒ Norme NFP 90307/A1.

en prenant en référence les différents rapports d'essais APAVE, LCIE et NOXHOM concernant le produit VIGILANCE

4. CONCLUSION DU RAPPORT

La conclusion du rapport montre que le produit examiné est conforme aux prescriptions du document de référence.

Fait à Tassin le : 20 avril 2006

Limite de validité de ce document : 5 ans

Le responsable du laboratoire
Essais sur Produits

Xavier SCHMITT

Ce document n'est pas un rapport établi au titre d'un Organisme Notifié, il est une synthèse de la mission réalisée par l'APAVE et seul le rapport complet peut-être utilisé comme référence. Il ne se substitue pas à la déclaration de conformité que le constructeur doit établir pour la mise sur le marché de l'UNION EUROPEENNE et ne peut pas être utilisé comme moyen de garantie de la conformité au type de l'ensemble de la production.
Sa reproduction n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

CETE APAVE SUDEUROPE
Société par Actions Simplifiée au Capital de 3 060 000 € - N° SIREN : 775 581 812 - Site Internet : www.apave.com
Locataire-gérant du fonds de commerce du CETE APAVE Lyonnaise
SIEGE SOCIAL

LYON	MARSEILLE	BORDEAUX
177 route de Sain Bel	8 rue Jean-Jacques Vernazza	Z.I. avenue Gay Lussac
BP 3	Z.A.C. Saumaty-Séon - BP 193	BP 3
69811 TASSIN CEDEX	13322 MARSEILLE CEDEX 16	33370 ARTIGUES-près-BORDEAUX
Tél : 04 72 32 52 52 - Fax : 04 72 32 52 00	Tél : 04 96 15 22 60 - Fax : 04 96 15 22 61	Tél : 05 56 77 27 27 - Fax : 05 56 77 27 00